

Archives départementales de la Haute-Savoie

LA CLUSAZ - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

N^o 4
 Pottet
 Jean Etienne
 J^h Vitte
 Marie Marguerite

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit le dix neuf octobre à dix heures du matin, devant nous Gauthier Joseph Just, Maire et officier de l'état civil de la commune de La Clusaz, canton de Thoiry, arrondissement d'Annecy, département de la Haute-Savoie, ont comparu, etc. Pottet Jean Etienne cultivateur domicilié en la présente commune, où il est né le huit janvier mil huit cent soixante un, à tenir de son acte de naissance que nous avons vérifié, fils majeur des défunts Pottet Joseph et Caragrand Jeanne Etienne tous deux en leur vivant laboureurs domiciliés à La Clusaz, où ils sont décédés, le père le vingt cinq novembre mil huit cent soixante neuf, la mère le dix sept janvier mil huit cent quatre vingt dix et J^h Vitte Marie Marguerite née en la présente

commune le quatorze mai mil huit cent soixante onze, vérification faite de son acte de naissance, mariage contracté à La Clusaz, et Maître Bazin Léonard, tous deux en leur vivant agriculteurs domiciliés à La Clusaz, où ils sont décédés, le père le quatre juillet mil huit cent quatre vingt dix sept, la mère le deux octobre mil huit cent quatre vingt dix huit. Lesquels, après nous avoir déclaré qu'il n'existe entre eux aucun degré de parenté ni d'alliance, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage. Faisant droit à cette requête, nous Maire et officier susdit, Vu le certificat des publications fait sans opposition, en cette commune les dimanches deux et neuf octobre courant, après avoir reçu des futures époux la déclaration qu'ils n'ont passé aucun contrat de mariage, après avoir donné lecture aux parties du chapitre six du titre du mariage au code civil, avons demandé aux futures époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux avant répondu séparément et affirmativement. Nous avons déclaré publiquement au nom de la loi, que etc. Pottet Jean Etienne et Vitte Marie Marguerite sont unis par le mariage. Et immédiatement nous en avons dressé acte, en la maison commune, les portes étant ouvertes, en présence de etc. Vitte Jean Etienne âgé de trente quatre ans Vitte Etienne de Strophe âgé de vingt cinq ans les pères de l'épouse, Pottet Joseph Charvois âgé de quarante trois ans et Pottet